

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 8 janvier 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 V. 555** Vœu relatif à la dynamisation et à la promotion du quartier Martin Luther King et du centre My Cardinet.

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Considérant l'ouverture début 2019 de commerces, restaurants, boulangeries, laboratoire, cinéma, ainsi que du centre commercial My Cardinet, qui regroupe 10 500m<sup>2</sup> de commerces au sein du nouveau quartier Martin Luther King dans le 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que ces commerces représentent une vraie opportunité pour l'animation et l'attractivité du quartier ;

Considérant que, comme dans tout nouveau quartier, la création de flux de chalandise est progressive ;

Considérant la nécessité de valoriser ce nouvel espace commercial pour dynamiser le quartier et soutenir les commerçants récemment installés ;

Considérant que cela doit passer en priorité par une meilleure communication et une meilleure visibilité du centre et des différents commerces autour ;

Considérant que l'aménageur Paris & Métropole Aménagement (PMA) a déjà installé, à la demande des commerçants du quartier, des panneaux de signalétiques à l'intérieur de la rue, dans l'attente de sa cession à la Ville de Paris ;

Considérant que la Mairie du 17<sup>e</sup> a communiqué autant que possible sur l'ouverture de ce centre et des commerces du quartier, notamment par la publication d'articles dans le magazine de l'arrondissement ParisDixSept ;

Considérant que ces initiatives n'ont pas suffi à assurer la notoriété du centre et des commerces, dont la pérennité est aujourd'hui menacée ;

Sur proposition de Valérie NAHMIAS, Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et les élus des groupes UDI-MoDem et LRI,

## Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris étudie les possibilités de dynamisation et de promotion du quartier Martin Luther King et du centre My Cardinet, et notamment :
  - L'autorisation, à titre temporaire, d'installation de totems ou de panneaux signalétiques dans Paris et aux abords du quartier, pour en informer les riverains, les Parisiens et les habitants des communes alentours ;
  - La publication d'un article dans le magazine « À Paris » pour faire connaître à l'ensemble des Parisiens ce nouveau quartier, ses équipements et ses commerces ;
  - La communication et la promotion, sur les journaux électroniques d'information (JEI) de la Ville, des animations ponctuelles et des manifestations organisées par l'association des commerçants du quartier.
- Que la Maire de Paris, en lien avec l'aménageur Paris & Métropole Aménagement (PMA), se rapproche des opérateurs Primonial et Duval pour que ceux-ci respectent leurs engagements en matière d'animation commerciale et apportent des réponses concrètes aux commerçants du quartier Martin Luther King.